

Séance spéciale du 29 juin 2021 et Séance ordinaire du 6 juillet 2021



Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de ces deux séances. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web de la Municipalité, à l'adresse sfcl.ca/proces-verbaux-et-ordre-du-jour/.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

Le conseil municipal a amendé le calendrier des séances ordinaires du conseil afin de déplacer la date de la séance du mois de septembre pour le lundi 13 septembre au lieu du 7 septembre. La séance se tiendra à l'heure habituelle, soit à 19h30.

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS

Le conseil a autorisé une entente de financement dans le cadre du programme mentionné ci-haut. Il s'agit d'un programme piloté par la MRC des Laurentides et visant l'aide au logement. Des informations supplémentaires provenant de la MRC viendront prochainement afin de préciser les tenants et aboutissants du programme.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La conseillère Carol Oster a présenté le rapport du maire à la suite du dépôt, lors de la séance ordinaire du 1er juin, du rapport financier consolidé audité par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas et du rapport du vérificateur. Le rapport du maire ainsi que les autres rapports financiers pour l'année 2020 sont disponibles sur notre site Web à l'adresse sfcl.ca/rapports-financiers/.

ATELIERS MUNICIPAUX

À la suite de la publication le 8 juin dernier d'un avis public invitant les personnes habiles à voter intéressées à demander que le règlement d'emprunt concernant le projet des ateliers municipaux (règlement numéro 272-1-2021) fasse l'objet d'un scrutin référendaire, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint. Le conseil a pris la décision de ne pas procéder à un référendum sur ce règlement et a par conséquent procédé à son abrogation. C'est pourquoi le conseil municipal a procédé à l'abrogation du règlement d'emprunt pour ce projet. Une séance d'information sera tenue au courant de l'été afin de répondre aux interrogations des citoyens et de présenter des avenues qui s'offrent au conseil municipal dans ce dossier. Les citoyens seront avisés lorsque les détails de la réunion seront connus.



DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

Lors de la séance spéciale du 29 juin, le conseil municipal a procédé à l'octroi du contrat pour le déneigement et le déglaçage d'une partie du territoire à l'entreprise Nordmec Construction inc. Il s'agit du seul soumissionnaire à avoir répondu au processus d'appel d'offres.

Lors de la séance ordinaire du 6 juillet, le conseil a conclu un contrat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'entretien d'hiver de tronçons lui appartenant sur les rues Saint-Faustin, Principale et Chemin du Lac-Supérieur. Le MTQ paiera 37 250\$ annuellement à la Municipalité pour ses services.

De plus, le conseil a approuvé un devis pour la fourniture et la livraison de sable tamisé et de pierre nette concassée afin de constituer sa réserve d'abrasif pour la prochaine saison, et a autorisé le processus d'appel d'offres.

Finalement, le conseil a procédé à l'achat de sel de déglaçage (chlorure de sodium) pour l'entretien des chemins pour la saison hivernale 2021-2022.

ENTRETIEN DES CHEMINS

Les travaux de concassage prévus au futur site des ateliers municipaux ayant été mis sur pause provisoirement, le conseil municipal a octroyé un contrat à Excavation R.B. Gauthier inc. pour l'approvisionnement de la matière nécessaire à l'entretien et l'amélioration des chemins pour la période estivale en cours. La pierre concassée éventuellement récupérée sur le terrain des ateliers sera entreposée pour servir au cours des prochaines années.

URBANISME

Le règlement numéro 194-59-2021 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier le plan de zonage et d'ajouter une nouvelle zone résidentielle au détriment d'une partie de la zone Ha-768 a été abrogé par le conseil municipal. En effet, puisque le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint, le conseil a pris la décision de ne pas procéder à un référendum sur ce règlement, mettant ainsi fin au processus de modification réglementaire. En découle l'abrogation, par le conseil municipal, du projet de règlement numéro 197-5-2021 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011 afin d'encadrer les maisons en rangée dans la zone projetée Hb-802.



PROJET DE RÉFLECTION DU PARC GÉRARD-LEGAULT

Dans l'objectif d'obtenir une subvention pour son projet de réfection du parc Gérard Legault, la Municipalité déposera une demande dans le cadre du nouveau Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure. Ce projet avait déjà été présenté dans le cadre d'un autre programme d'aide financière mais n'avait pas été retenu.

COMITÉ DE PILOTAGE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)

Le conseil municipal a autorisé la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA dont le mandat consiste en l'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA. Le conseil municipal a procédé à la nomination des membres du comité, soit trois personnes représentant les aînés, deux personnes représentant les familles et une personne représentant le CISSS des Laurentides, en plus de deux membres du conseil municipal et d'une chargée de projet.

FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA RINOL

Lors de la séance spéciale du 29 juin, le conseil a autorisé et approuvé la conclusion d'une entente à intervenir entre les municipalités membres de la Régie afin de convenir de la fin de l'entente de 2016 avant son échéance, soit le 14 septembre 2021, ou à la plus prochaine date à laquelle la ministre approuvera ladite entente. Ceci mènera à la dissolution de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides.